

**Motion du 17 septembre 2007 de Mmes Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!»**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 23 mars 2011, dans le rapport M-714 A)

*MOTION*

Considérant:

- que, lors de la construction de l'école et de la crèche des Ouches, aucun parking pour les enseignants n'avait été prévu, afin de promouvoir les modes de transports doux dans cet établissement;
- que ce bâtiment est situé entre une zone piétonne et une zone de rencontre, et au cœur d'une zone 30 km/h;
- que ce quartier fait donc la part belle à la mobilité douce;
- que, malgré cela, un parking «dépose minute», totalement surdimensionné, a été aménagé dans le périmètre du bâtiment;
- que ledit parking est situé devant un accès à l'école, augmentant ainsi le risque d'accident impliquant des enfants;
- la réponse du Conseil administratif à la question QE-216 qui considère que c'est au personnel de la crèche de veiller à l'accès à ce parking et de dénoncer les contrevenants;
- que, contrairement à ce qu'affirme le Conseil administratif dans cette même réponse, les habitants qui ont participé à la concertation se sont toujours opposés à ce parking;
- que le parking deux-roues de cet établissement est, en outre, mal situé;
- que, dans la situation actuelle, la place dévolue au parking est plus grande que l'espace prévu pour les enfants de la crèche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réduire l'emprise du parking de la crèche des Ouches et d'agrandir ainsi le parc de ladite crèche;
- de créer un parking à vélos à cet endroit.